

Appliquer la réglementation dans la filière laitière fermière

Mercredi 10 décembre 2008 Paris

Mise à jour des dossiers d'agrément

Résultats de l'enquête réalisée par la FNEC / FNPL en novembre 2008

Gwenaëlle GARNIER

FNEC – FNPL

Méthode d'enquête

- Enquête envoyée à :
 - toutes les structures caprines départementales
 - toutes les AVD bovines
 - tous les techniciens fromagers
 - tous les syndicats d'AOC
- Nombre de réponses : 20
- Nombre d'éleveurs représentés (environ) :
 - 1 250 éleveurs de chèvres dont 250 agréés
 - 1 200 éleveurs de vaches dont 300 agréés
 - 350 éleveurs de brebis dont 100 agréés
- Nombre de départements représentés : 31

Une mise à jour qui est très souvent passée par l'envoi d'un nouveau dossier complet

- 4 / 19 : Les éleveurs n'ont pas encore effectué leur mise à jour
- 3 / 19 : Les éleveurs ont effectué leur mise à jour chez eux, mais n'ont rien envoyé
- 15 / 19 : Les éleveurs ont renvoyé à la DDSV un dossier complet (parfois hors plans)
- 7 / 19 : Les éleveurs ont envoyé à la DDSV un complément :
 - soit portant sur les points manquants dans le dossier actuel
 - soit de manière ciblée notamment sur la traçabilité amont et aval, la déclaration de non-conformité, les autocontrôles, le plan lutte contre nuisibles, le GBPH

Le dossier-type d'agrément : très utilisé car il permet un consensus entre professionnels et services de contrôle

- 3 / 19 : L'arrêté du 6 juin 2006
- 17 / 19 : Le dossier-type national d'agrément pour les fermiers (note de service)
- 2 / 19 : Un autre dossier-type (régional, local, ...), version nationale adaptée, ou dossier pré-existant

Pourquoi cette base est-elle utilisée ?

- 9 / 16 : accord avec DDSV
- 5 / 16 : proposé par les structures d'accompagnement, car considéré comme simple et adapté

Peu de « retours » concernant les dossiers envoyés

- simple accusé de réception : 6 cas sur 15
- sous forme d'une grille : 6 cas sur 15
- Nombre de dossiers traités (beaucoup de structures n'étaient pas en mesure de répondre à cette question) :
 - Nombre de dossiers envoyés : 645
 - Nombre de dossiers en attente de réponse : ?
 - Nombre de dossiers acceptés sans remarques : 1
 - **Nombre de dossiers acceptés avec remarques : 76**
 - Nombre de dossiers refusés : 0

En attente des « retours », une diffusion qui se passe plutôt bien, grâce à la forte implication des structures d'accompagnement des producteurs

- 2 / 19 : Se passe très bien
- 16 / 19 : Se passe plutôt bien
- 1 / 19 : Se passe plutôt mal
- 0 / 19 : Se passe très mal

- Pourquoi ?
 - Toutes les structures ayant répondu ont informé et accompagné leurs adhérents
 - 9 / 17 : formations de groupes (parfois en lien avec le GBPH) et/ou appui individuel en ferme

MAIS

Qu'en est-il des producteurs « isolés » ??

MAIS

La plupart des producteurs sont en attente des « retours » de la DDSV

Un dossier-type apprécié, qui permet d'améliorer la situation...

Sur la description de l'atelier :

- Champs d'application
- Organisation générale
- Organisation du personnel
- Volumes et tonnages
- Descriptions des locaux et du matériel
- Description des conditions de fonctionnement de l'atelier

...Mais aussi sur d'autres points qui étaient problématiques auparavant :

- Dérogations liées aux méthodes traditionnelles (matériel en contact et conditionnement)
- Matières premières (traite) et ingrédients
- Circuits de commercialisation
- Diagrammes de fabrication
- Capacité de stockage
- Tenue vestimentaire
- Plan de lutte contre les nuisibles

Une application qui pose encore des problèmes ponctuels sur le terrain

- Mise à jour pour les établissements déjà agréés (pas envoi de dossier complet)
- Gestion des déchets
- Plans de masse
- Formation du personnel à l'hygiène
- Maintenance des locaux et des équipements
- Plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel
- Maîtrise des températures
- Contrôle à réception et à expédition
- Les documents relatifs aux procédures fondées sur les principes de l'HACCP
- Vérification de l'efficacité / autocontrôles
- Traçabilité amont et aval
- Gestion des lots

Des instructions plus précises à donner aux contrôleurs ?

Certains points posent encore problème dans la plupart des cas, et doivent être éclaircis

- Les enregistrements
- Les justifications des DLC et des DLUO
- L'aptitude médicale à la manipulation de denrées alimentaires
- L'approvisionnement en eau (réseau et/ou captage privé)

Des sujets de fond à traiter en collaboration entre la DGAL et les professionnels

Conclusion

- Le travail conjoint de la DGAL et des représentants de professionnels a permis de rédiger un « dossier-type » adapté à la production laitière fermière
- L'implication des structures locales est indispensable
- Les producteurs, qui ont fait des efforts importants sur la mise à jour de leurs dossiers attendent aujourd'hui les « retours » des services de contrôle
- Des pistes de travail pour 2009 :
 - Clarifier les points pratiques qui posent encore problème
 - Entamer des réflexions sur les questions de fond **EN COMMENCANT PAR LES ENREGISTREMENTS**